

L'ESPRIT DU SUD

MAIRIE DE GRUISSAN

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 2021-187

Du 25 mars 2021

Réf. : Service Police Municipale/AHC

Arrêté municipal de stationnement et circulation Travaux COLAS boulevard Pech Maynaud

Le Maire de la Commune de GRUISSAN,
Vu, le code des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-1 et suivants et L2213-1;
Vu, l'article L511-1 du code de sécurité intérieure ;
Vu, le code de la route, notamment ses articles R110-1, R110-2, R411-7, R411-8 et R411-25,
Vu, l'article R610.5 du nouveau code pénal relatif à la violation des décrets et arrêtés de police ;
Vu, les arrêtés interministériels modifiés du 22 octobre 1963 et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière et notamment son article 9 relatif aux panneaux et dispositifs de signalisation temporaire;
Vu, la convention de délégation de service public de fourrière établit entre le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, et la société SOS Remorquage Narbonne, en date du 29 juillet 2019,

CONSIDERANT la demande de l'entreprise COLAS MIDI MEDITERRANEE Narbonne domiciliée ZI plaisance 11 rue Rec de Veyret 11100 NARBONNE représentée par M. ORMIERES Bertrand (04 68 42 71 70), en date du 25 mars 2021.

CONSIDERANT qu'en raison de travaux de réalisation de raboutages et d'application des enrobés boulevard Pech Maynaud à GRUISSAN, il y a lieu de régler le stationnement et la circulation boulevard Pech Maynaud à GRUISSAN, le mercredi 31 mars 2021 et le mardi 06 avril 2021.

ARRÊTE

ARTICLE I : La déviation actuelle sera maintenue dans le sens sortant boulevard Pech Maynaud, le **mercredi 31 mars 2021 et le mardi 06 avril 2021.**

ARTICLE II: L'accès au port sera dévié par le carrefour du Casino par le boulevard de la Sagne (contournement). Des panneaux seront mis en place et un homme trafic sera positionné pour guider les véhicules, le **mercredi 31 mars 2021 et le mardi 06 avril 2021.**

ARTICLE III: Le mercredi 31 mars 2021 et le mardi 06 avril 2021 :

La rue du Fortin sera fermée dans le sens rentrant depuis le boulevard de la Sagne.

La circulation rue de l'Astrolabe se fera par le parking de l'ancien LIDL (entrées et sorties).

Le sens sortant sera maintenu depuis le boulevard Pech Maynaud.

Un homme trafic sera positionné au carrefour entre la rue du Fortin et le boulevard de la Sagne.

Aucune incidence sur l'accès au village.

Aucune incidence sur la sortie du village (guidage par panneaux au droit du chantier).

L'accès (entrée-sortie) au parking de la base vie sera maintenu (parking de l'ancien LIDL). Un homme trafic sera positionné.

ARTICLE IV: La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise COLAS, afin de permettre l'application du présent arrêté.

ARTICLE V: La mise en fourrière des véhicules pourra être effectuée afin de permettre l'application des dispositions prévues par le présent arrêté.

ARTICLE VI: « La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adresse au Tribunal administratif de Montpellier 6,rue Pitot Montpellier , ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ».

ARTICLE VII: Le Directeur Général des Services, la Police Municipale, la Gendarmerie et tout agent habilité de la force publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la publication, de la notification et de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Affiché en mairie
- Notifié au demandeur

Fait à Gruissan, le 25 mars 2021
Par délégation
L'Adjoint à la Sécurité
Gérard AZIBERT

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR :

Publication le.....
Notification le.....

30 MARS 2021

Pour le Maire, et par délégation
Le Directeur Général des Services
Joan Manuel BACO



Affichage du 30 MARS 2021 Au.....

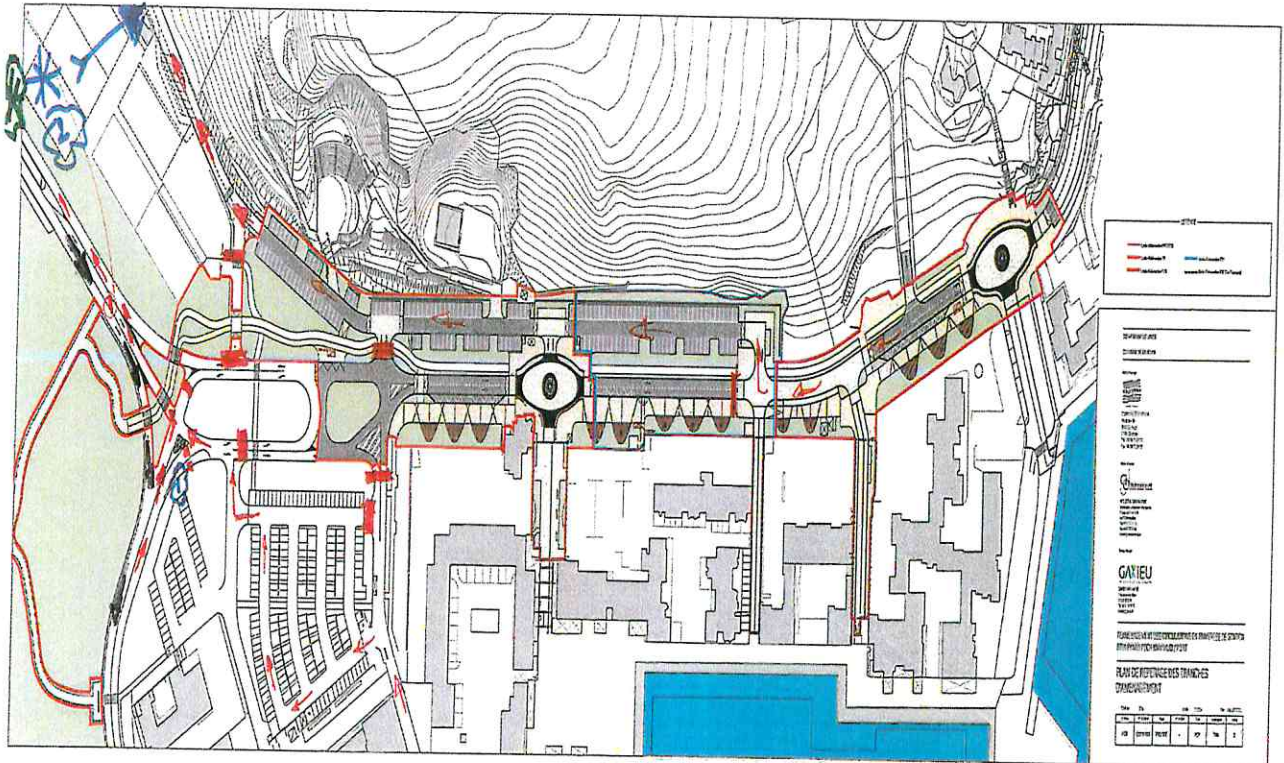
→ Sous centre village.

■ Bâti Barré

→ Sortie village + Port.

⊕ Homme Circulation (pour laisser l'accès au parking (d)).

Rabotage le 21/03
Enrobis le 6/04



⊕ Homme circulation au carrefour de la sagne.

↳ ■ Bâti Barré carrefour Sagne sans centre

⊕ Carrefour du Casino Homme trafic + Panneau accès Port 